

SOCIÉTÉ PSYCHANALYTIQUE DE PARIS

Association Reconnue d'Utilité Publique – Décret du 8 août 1997

21 rue Daviel – 75013 Paris

Tél. 01 43 29 66 70

Télécopie : 01 48 78 11 60

E-mail : spp@spp.asso.fr

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MARDI 21 FEVRIER 2017

Présents : P. Aloupis - B. Ang - J. Angelergues - J-L. Baldacci - C. Baruch - M-C. Camus-Delage - E. Castells-Mourier - E. Chauvet - D. Cupa - P. Denis - A. Faure-Bismuth - N. Franck - A. Gibeault - C. Lechartier-Atlan - I. Martin-Kamieniak - D. Ribas - A. Rosenberg - F. Seulin - H. Suarez-Labat

Excusés (représentés) : P. Blayau - P. Cauvin - E. Dahan-Soussy - V. Kapsambelis - F. Moggio

Invités présents : F. Coblenche - A. Gibeault - M. Vautherin-Estrade

Invités excusés : E. Birot - B. Chervet - E. Chervet - L. Danon-Boileau - V. Kapsambelis - D. Kaswin-Bonnefond - C. Saint-Paul Laffont - A. Sitbon - M. Vincent

Invités pour la comptabilité de la SPP : M. Mariller (commissaire aux comptes) – M. Bahri (expert-comptable)

Le quorum des membres présents du CA est atteint, la réunion débute à 21h20.

1/ Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 31 janvier 2017

Le procès-verbal du CA du 31 janvier 2017 est approuvé à l'unanimité, sans modification.

2/ Demandes d'agrément

Cinq demandes d'agrément d'AAeF au titre de membre adhérent, à jour du paiement des droits, sont soumises au CA : Michaël Brun, Pascal Corde, Amélie de Cazanove, Claire Dubucq-Green et Jeanna Zoueva.

En l'absence de réserve circonstanciée par courrier des membres ou de la part des membres du CA, les cinq demandes sont agréées par le conseil d'administration.

3/ Comptabilité de la SPP

- Invitation de M. Mariller, commissaire aux comptes.
- Présentation des comptes par M. Bahri, expert-comptable.
- Lettre des trésoriers par P. Aloupis et A. Rosenberg.

La lettre des trésoriers fait l'objet de questions ; les trésoriers apportent au conseil d'administration les précisions demandées.

4/ Organisation et préparation de l'assemblée générale ordinaire du 12 mars 2017 (fin)

- Approbation budget 2016 ; prévisionnel 2017 ; charges supplémentaires à prévoir pour la rue Daviel hors reversement aux régions. Votes.

L'arrêt des comptes présentés par M. Bahri est approuvé par le conseil d'administration.

Le budget prévisionnel est approuvé par le conseil d'administration.

Les propositions d'augmentation de cotisations à soumettre à l'assemblée générale ordinaire sont adoptées par le conseil d'administration.

M. Mariller, commissaire aux comptes, donne un avis favorable à cet arrêt des comptes. La certification des comptes sera confirmée, selon la règle, après contrôle des pièces comptables.

- Rapport moral, C. Baruch et J. Angelergues (approbation).

Le rapport moral fait l'objet d'une discussion. *Le rapport moral est approuvé par le conseil d'administration*

NB : Les rapports moral et financier sont disponibles sur le site, dans l'espace membres.

5/ Informations sur les travaux (assurance dommage-ouvrage ?)

Les travaux de la façade, prévus pour être effectués en décembre 2016, ont été retardés au mois de mars en raison du délai imposé par la mairie de Paris pour l'installation de l'échafaudage empiétant sur la rue.

Le délai pour la levée de toutes les réserves s'avère plus long que prévu, en raison d'un manque de réactivité des entreprises concernées.

Suite à une question soulevée par un de nos notaires, la possibilité de souscrire une assurance dommage-ouvrage a été soumise à notre assureur : sa réponse est négative, car une telle assurance n'ayant pas été prévue à l'engagement du chantier, elle ne peut pas être souscrite après l'exécution des travaux.

6/ Règles à adopter pour la tenue des séminaires ouverts à la SPP. Vote.

Surtout depuis la mise en service des nouveaux locaux, de nombreuses demandes ont été faites par des membres pour la tenue de séminaire rue Daviel, et en particulier des séminaires ouverts à des personnes n'appartenant pas à la SPP. Il est donc nécessaire que le conseil d'administration fixe des règles pour faire face à cet afflux, en évitant de donner des réponses contradictoires à ces demandes. Cela pose également le problème de la diffusion du code d'entrée – connu seulement des membres. Le numéro de téléphone d'un des organisateurs du séminaire ouvert pourrait être donné aux participants afin d'assurer l'entrée des retardataires sans divulguer le code.

Pour faire face à un éventuel afflux de séminaires dans les locaux de la SPP, le conseil d'administration vote à l'unanimité le principe de confier la gestion de ces demandes au secrétariat scientifique.

7/ Questions diverses

Un modus operandi va être diffusé prochainement aux responsables des séminaires pour le bon maniement des installations audio-visuelles et celui de l'alarme anti-intrusion des locaux.

La séance est levée à 23h25.

La prochaine réunion du conseil d'administration se tiendra le 23 mai 2017 avec les membres du nouveau CA.

Denys RIBAS
Président

Clarisse BARUCH
Secrétaire Générale